

LE PRÊT INITIATIVE IMPACT

Pour financer l'engagement d'une entreprise dans une démarche RSE

OBJECTIFS

Soutenir le développement d'une entreprise ayant pour projet de s'engager dans une démarche en faveur des transitions environnementales, sociales et sociétales (démarche RSE) à travers l'octroi d'une **AVANCE REMBOURSABLE à 0%** à l'entreprise, de manière à réaliser un effet de levier bancaire important.

BÉNÉFICIAIRES

Entreprise de **2 ans minimum**, ayant un projet engagé dans une démarche RSE selon les critères suivants :



- **Environnementaux** (mobilité des salariés, réduction impact, biodiversité, locaux performants, fournisseurs utilisant des matériaux renouvelables, éco conception des produits...)
- **Social** (égalité homme/femmes, plan de formation...)
- **Économie sociétale** (création d'un comité développement locale, insertion des jeunes, senior...)
- **Économie territoriale** (fournisseurs locaux, clients ...)

N'importe quel secteur d'activité (*hors professions libérales réglementées et activités agricoles*).

CARACTÉRISTIQUES

- Prêt à l'entreprise **sans intérêt**
- Complémentaire à un cofinancement d'un montant au moins égal (Prêt Bancaire, apport en fonds propre, crowdfunding, autofinancement...)
- Montant de **15 000€ à 40 000€** en fonction du projet. Remboursement sur une durée de 2 à 5ans, par mensualité.
- Accompagnement sur demande et **gratuit**
- Engager une démarche en faveur des **transitions environnementales, sociales et sociétales**. L'avance remboursable pourra financer de l'investissement productif, matériel et immatériel.

CONDITIONS D'OBTENTION

- L'entreprise doit avoir au **minimum 2 ans d'existence** (présentation de deux bilans)
- Posséder la majorité du capital de l'entreprise et être gérant
- L'avance remboursable doit être couplée à un cofinancement d'un montant au moins égal (Prêt Bancaire, apport en fonds propre, crowdfunding, autofinancement...)
- L'entreprise doit présenter une situation financière saine
- Il faut effectuer une **demande d'avance remboursable** et présenter son projet devant le **comité d'agrément**
- Ce prêt peut se cumuler avec un prêt création/reprise en cours de remboursement.
- Le déblocage se fait sur présentation des justificatifs attestant de la réalisation du plan de financement validé par le comité d'agrément

VOS CONTACTS SUR LE TERRITOIRE



VOS CONTACTS AU SEIN DU RÉSEAU INITIATIVE MAYENNE

Stéphanie DALIBARD
Directrice

06 47 46 87 81 - s.dalibard@initiative-mayenne.fr

Stéphanie CADAPEAUD
Assistante de gestion

02 43 49 50 37 - 07 67 49 54 44
s.cadapeaud@initiative-mayenne.fr

Laurène LE BIAVANT
Chargée de mission

06 81 78 94 18 - l.lebiavant@initiative-mayenne.fr

Camille LEGRAND
Chargée de communication

06 75 16 69 13 - c.legrand@initiative-mayenne.fr

